

429. Afin de pourvoir au traitement des marins malades et sans ressources, les navires au-dessus de 100 tonneaux sont obligés de payer un impôt de 2 centins par tonneau trois fois par année; les vaisseaux de 100 tonneaux et au-dessous ne paient cet impôt qu'une fois par année; les vaisseaux employés exclusivement à la pêche jouissent maintenant des mêmes avantages que les autres vaisseaux, à la condition de payer le droit avant de partir pour une expédition de pêche. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la province d'Ontario, mais une subvention de \$500 est accordée par le parlement à l'hôpital général de Kingston et à celui de Sainte-Catherine pour le soin des marins. A Montréal les marins sont soignés à l'hôpital Notre-Dame et à l'hôpital général; à Québec à l'hôpital de marine et des émigrants. Des hôpitaux de marine ont été fondés à Saint-Jean, Saint-André, Miramichi, Richibouctou, Bathurst et Sackville, dans le Nouveau Brunswick, et à Yarmouth, Pictou, Sydney, Lunenbourg et Pointe Tupper, dans la Nouvelle Écosse. On prend aussi soin des marins à l'hôpital d'Halifax et à celui de Charlottetown, Ile du Prince Edouard. Les recettes de cet impôt en 1888 ont été de \$41,669, soit une diminution de \$665 comparée avec 1887. Le total des dépenses s'est élevé à \$49,545 ou \$7,876 en plus des recettes. Cependant un nombre considérable d'immigrants et de résidents sont traités à l'hôpital de la marine de Québec, et si la somme dépensée pour eux était déduite, il se trouverait que les recettes excéderaient les dépenses de \$5,222. Le total de l'excédant des dépenses sur les recettes, du rant les dix-huit dernières années s'est élevé à \$7,483.

430. Le nombre total des bateaux à vapeur dans la Puisseance était de 1,014, représentant un tonnage brut de 175,995 tonneaux; il en été ajouté 83 durant le dernière année; ils avaient un tonnage brut de 9,162 tonneaux et 100 ont été perdus ou mis hors de service. Les recettes du fonds d'inspection des bateaux à vapeur durant les dernières dix-neuf

Marins
malades
et sans
ressour-
ces.

Nombre
et inspec-
tion des
bateaux à
vapeur.